



communiqué

N°:

No.:

86

Le 19 juin 1985

LETTRE À NELSON RIIS, DÉPUTÉ

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, le Très honorable Joe Clark, a publié aujourd'hui le texte d'une lettre à M. Nelson A. Riis, député. Voici ce que dit la lettre:

" Cher monsieur Riis,

Vous vous souviendrez que je n'avais pas sous la main une réponse à votre question, posée en Chambre le 18 juin relativement à l'émission de licences d'exportation de matériel militaire vers le Chili. J'ai entrepris d'obtenir pour vous dans les plus brefs délais l'information désirée.

Votre question en Chambre portait en particulier sur l'exportation de vêtements protecteurs utilisés dans l'enlèvement d'explosifs. Une licence fût effectivement émise le 5 novembre 1984 aux fins d'exportation de trois ensembles protecteurs de cette nature pour la gendarmerie nationale du Chili. La licence fût accordée à la suite de consultations interministérielles en vertu desquelles il fût établi que les incidences de sécurité ou de politique étrangère n'entravaient pas l'attribution de la licence.

...2...

Il est vrai que les vêtements protecteurs dont il est question ici se classent selon la définition de "vêtements blindés" sur la Liste de marchandises d'exportation contrôlée du Canada et par conséquent sont compris dans le matériel militaire. Ces vêtements n'ont pas été conçus pour usage militaire principalement mais à titre de protection dans le désamorçage et l'enlèvement d'explosifs. Le Gouvernement a pris la position que cet équipement ne posait aucun danger pour la population civile.

On m'informe que vous vous êtes procuré des copies de licences pour l'exportation vers le Chili, la République de Corée, le Paraguay, les Philippines et Taiwan d'une variété d'articles proprement militaires entre le 1^{er} janvier 1984 et le 21 mai 1985; vous avez de plus, me dit-on, posé des questions hors de la Chambre au sujet de la politique d'exportation d'équipements militaires du gouvernement canadien. Je partage votre souci sur l'importance de ce sujet et la nécessité d'assurer que nos pratiques de contrôle à l'exportation sont en ligne avec la politique extérieure de notre pays.

Comme vous le savez probablement, le Canada maintient, de parmi tous les pays occidentaux, une des politiques les plus restrictives à l'égard de l'exportation de matériel militaire. Dans le but d'atténuer les tensions dans les régions du monde, le Canada s'abstient d'exporter du matériel militaire aux protagonistes de conflits déclarés. En ce sens, il ne serait pas présentement possible d'émettre des licences à l'exportation de matériel militaire vers des pays tels que le Guatemala, le Honduras ou le Nicaragua.

...3

...3...

Lors qu'on examine des demandes pour l'exportation de matériel militaire vers des pays où les droits de l'Homme ne sont pas respectés, on se pose la question de l'emploi de ce matériel contre les populations civiles. Les licences d'exportations dont vous détenez des copies, ont été émises après qu'une consultation interministérielle eût déterminé que cela ne ferait peser aucune menace sur la population civile des pays concernés.

Les demandes de licence qui ne rencontrent pas ce critère ne sont pas approuvées. Au cours des six derniers mois, j'ai refusé, à titre de secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'attribution de licences pour l'exportation de matériel militaire vers le Chili, le Guatemala et l'Iran.

J'accorde une grande importance à cette question d'exportation de matériel militaire ainsi qu' à la nécessité que les ministres soient pleinement impliqués quant il le faut dans la surveillance de ces pratiques. Aussi, ai-je demandé, il y a quelque temps déjà à mes fonctionnaires d'entamer une revue en profondeur, pour le Cabinet, de toute cette politique. Celle-ci devrait assurer une complète cohérence entre nos politiques d'exportation de matériel militaire et de politique extérieure, y compris les aspects de Droit de l'Homme.

...4

...4...

Etant donné que vous avez soulevé cette question en Chambre, j'ai pris l'initiative de faire connaître ma réponse publiquement.

Votre tout dévoué,

Joe Clark"

-30-